



Inscriptions Administratives 2022-2023



La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire avant de procéder à votre inscription administrative (IA). L'acquittement annuel se fait sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr> à partir du 1er mai 2022 et génère une attestation CVEC à transmettre à la scolarité. Les boursiers seront exonérés mais doivent tout de même fournir l'attestation CVEC pour s'inscrire.

- Inscriptions en ligne sur l'adresse <https://iareins.unistra.fr> pour les étudiants inscrits en 2021-2022 à l'Université de Strasbourg (inscription en année supérieure ou réinscription dans la même année)
- Inscriptions en ligne sur l'adresse <https://iaprime.unistra.fr> pour les étudiants primo-entrants (1ère inscription à l'Université de Strasbourg hors apprentissage)

Formation initiale					
Cursus	Début IA	Fin IA	CVEC	Frais scolarité	Frais double IA
DFGSP2	11/07/2022	26/08/2022	95 €	170,00 €	
DFGSP3	12/09/2022	30/09/2022	95 €	170,00 €	
DFASP1	11/07/2022	31/08/2022	95 €	243,00 €	
DFASP2	11/07/2022	31/08/2022	95 €	243,00 €	
6A	16/09/2022	30/09/2022	95 €	243,00 €	
Thèse *	16/09/2022	31/10/2022	95 €	243,00 €	
M1 extérieurs	27/06/2022	08/07/2022	95 €	243,00 €	
M1 pharmaciens **	11/07/2022	26/08/2022	95 €	243,00 €	159,00 €
M2 **	11/07/2022	30/09/2022	95 €	243,00 €	159,00 €
DES	01/11/2022	15/11/2022	95 €	502,00 €	

Formation continue
M2 (sauf parcours pharmacologie-toxicologie) Contacter le service de formation continue : sfc-contact@unistra.fr ou par téléphone au : 03.68.85.49.20.

Formation en apprentissage				
Cursus	Début IA	Fin IA	CVEC	Frais scolarité
DEUST1	27/06/2022	15/09/2022	95 €	NC
DEUST2	11/07/2022	26/08/2022	95 €	NC
M2 **	11/07/2022	30/09/2022	95 €	NC
Licence pro	19/07/2022	30/09/2022	95 €	NC

Les étudiants **apprentis** doivent remplir et envoyer un dossier d'inscription (à télécharger sur le site de la faculté) et déposer les pièces justificatives (contrat d'apprentissage, attestation CVEC, pièce d'identité, photo récente, dernier diplôme obtenu, attestation JAPD ou JDC) via le lien <https://assistance-etudiant.unistra.fr> ou **par courrier** au service de scolarité. Les étudiants **apprentis ne peuvent pas être boursiers**.

* Les étudiants ayant déjà validé la 6ème année et souhaitant se réinscrire en thèse uniquement doivent demander, au préalable, un laissez-passer par mail à <https://assistance-etudiant.unistra.fr>.

** Les étudiants provenant du **cursus de pharmacie et qui s'inscrivent en Master en parallèle doivent saisir en ligne l'inscription dans le cursus de Pharmacie (DFASP2 ou 6A)**. Les inscriptions en Master seront régularisées par la scolarité une fois l'inscription principale effectuée en ligne. Il faudra nous fournir pour cela un chèque de 159€ (**hors apprentis**, à l'ordre de **l'agent comptable de l'Unistra**), à déposer dans la boîte aux lettres de la scolarité (Accueil Aile A) en précisant vos noms, prénoms, n°étudiant et parcours de Master.

Si besoin, merci de contacter la permanence d'été de l'Université de Strasbourg du 27/06/2022 au 31/08/2022 de 9h à 16h30, du lundi au vendredi au **03.68.85.60.00** ou <http://assistance-inscription.unistra.fr/>.